



MUNICIPALITÉ
Saint-Valérien-de-Milton

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

Adoption du règlement 217-2024-01 modifiant l'article 10 du règlement numéro 217-2024 relatif à la régie interne des séances du conseil afin d'ajouter des points à l'ordre du jour

AVIS PUBLIC, est par la présente donné par la soussignée, que lors de la séance régulière tenue le 12 mars 2025, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 217-2024-01 modifiant l'article 10 du règlement numéro 217-2024 relatif à la régie interne des séances du conseil afin d'ajouter des points à l'ordre du jour

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 960 chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 12^e jour du mois de mars 2025.

Caroline Lamothe
Directrice générale et Greffière-trésorière